Frédéric LAVÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL DE RIOM
21, rue Colbert
63000 CLERMONT-FERRAND

ASSOCIATION VIDEOFORMES

190 BD GUSTAVE FLAUBERT
LA DIODE

63000 CLERMONT-FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Frédéric LAVÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL DE RIOM
21, rue Colbert
63000 CLERMONT-FERRAND

ASSOCIATION VIDEOFORMES

190 BD GUSTAVE FLAUBERT
LA DIODE

63000 CLERMONT-FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale réunie le 4 mai 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association VIDEOFORMES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1ER janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié le caractère approprié de ces méthodes et les informations fournies dans les notes de l'annexe et je me suis assuré de leur correcte application.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CLERMONT-FERRAND
Le 19 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
Frédéric LAVÉ



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	102 104	98 065	4 039	8 267	- 4 228	- 51.14
	En cours, avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations	63 928		63 928	62 693	1 235	1.97
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	166 032	98 065	67 967	70 959	- 2 993	- 4.22
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 965		9 965	14 192	- 4 227	- 29.79
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	196		196	435	- 239	- 54.88
	Charges constatées d'avance (2)	1 240		1 240	891	349	39.18
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	203 577		203 577	260 286	- 56 709	- 21.79
	Total III	214 978		214 978	275 804	- 60 826	- 22.05
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	381 010	98 065	282 945	346 764	- 63 819	- 18.40

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

Association VIDEOFORMES
63000 CLERMONT-FERRAND

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	145 893	145 893		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	141 317	99 027	42 290	42.71
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-37 843	42 290	-80 133	-189.49
	Situation nette (sous total)	249 366	287 210	-37 843	-13.18
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	249 366	287 210	-37 843	-13.18
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés		26 500	-26 500	-100.00
	Total III		26 500	-26 500	-100.00
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	8 188	7 577	612	8.07
	Total IV	8 188	7 577	612	8.07
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 385	9 736	650	6.67
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	12 005	15 742	-3 736	-23.74
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance	3 000		3 000	
	Total V	25 391	25 477	-87	-0.34
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	282 945	346 764	-63 819	-18.40
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	22 391	145 509		
	(2) Dont emprunts participatifs				

Association VIDEOFORMES
63000 CLERMONT-FERRAND

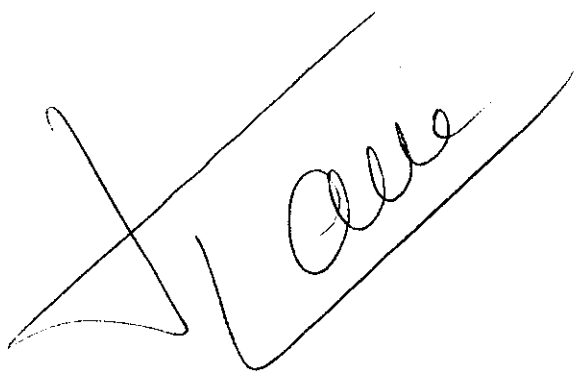
COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	165		165	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	370	1 788	- 1 418	- 79. 32
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	38 127	63 235	- 25 108	- 39. 71
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	255 168	294 450	- 39 282	- 13. 34
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	1 000		1 000	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		24 114	- 24 114	- 100. 00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	26 500	3 392	23 108	681. 26
Autres produits	90	2 676	- 2 586	- 96. 63
Total I	321 420	389 655	- 68 235	- 17. 51
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	174 844	119 055	55 790	46. 86
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 815	1 988	- 173	- 8. 69
Salaires et traitements	134 201	137 047	- 2 846	- 2. 08
Cotisations sociales	24 518	26 121	- 1 603	- 6. 14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 228	6 290	- 2 062	- 32. 78
Dotations aux provisions	612		612	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés		26 500	- 26 500	- 100. 00
Autres charges	25 773	31 833	- 6 061	- 19. 04
Total II	365 990	348 834	17 156	4. 92
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	- 44 571	40 821	- 85 392	- 209. 19

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	5 579	5 406	173	3.21
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	5 579	5 406	173	3.21
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	5 579	5 406	173	3.21
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	-38 991	46 227	-85 218	-184.35
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 148	875	273	31.20
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		4 812	-4 812	-100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	1 148	-3 937	5 085	129.16
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	328 147	395 936	-67 789	-17.12
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	365 990	353 646	12 344	3.49
5. EXCEDENT OU DEFICIT	-37 843	42 290	-80 133	-189.49



Association VIDEOFORMES
63000 CLERMONT-FERRAND

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	75 264	68 064	7 200	10.58
Prestations en nature	118 312	69 256	49 056	70.83
Bénévolat				
TOTAL	193 576	137 320	56 256	40.97
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	118 312	69 256	49 056	70.83
Prestations en nature				
Personnel bénévole	75 264	68 064	7 200	10.58
TOTAL	193 576	137 320	56 256	40.97

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 282 944.96 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 321 419.67 Euros et dégageant un déficit de -37 843.43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément au changement de réglementation, la société a appliqué le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Informations générales complémentaires

L'association VIDEOFORMES est une structure de diffusion et de production artistique spécialisée dans le domaine de l'art vidéo et des arts numériques qui organise chaque année un festival éponyme à Clermont-Ferrand.

Concernant le tableau de variation des fonds dédiés :
Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste "Fonds dédiés".
Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste "engagements à réaliser sur ressources affectées", les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture.
- En produits dans le poste "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	27 346		
Matériel de transport	5 718		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	69 040		
TOTAL	102 104		
Autres participations	62 693		1 235
TOTAL	62 693		1 235
TOTAL GENERAL	164 796		1 235

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			27 346	
Matériel de transport			5 718	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			69 040	
TOTAL			102 104	
Autres participations			63 928	
TOTAL			63 928	
TOTAL GENERAL			166 032	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	24 068	1 226		25 294
Matériel de transport	5 718			5 718
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	64 051	3 002		67 053
TOTAL	93 837	4 228		98 065
TOTAL GENERAL	93 837	4 228		98 065

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 226				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 002				
TOTAL	4 228				
TOTAL GENERAL	4 228				

ANNEXE

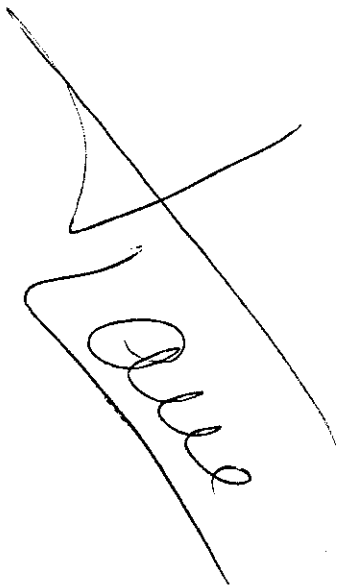
Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	26 500		26 500				
DRAC SUBVENT° MADOTSUKI	25 000		25 000				
PEC CONVENT° MATERIA	1 500		1 500				
TOTAL	26 500		26 500				

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	9 965	9 965	
Personnel et comptes rattachés	176	176	
Débiteurs divers	20	20	
Charges constatées d'avance	1 240	1 240	
TOTAL	11 401	11 401	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 385	10 385		
Personnel et comptes rattachés	3 139	3 139		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 859	8 859		
Autres impôts taxes et assimilés	8	8		
Produits constatés d'avance	3 000	3 000		
TOTAL	25 391	25 391		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues sont celles préconisées par l'administration en fonction de leur nature dont le détail figure dans le tableau ci joint :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 640
Dettes fiscales et sociales	5 701
Total	8 341

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 240
Total	1 240
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	3 000
Total	3 000

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	16 216
Total	16 216

Valorisation des contributions volontaires

Concernant le bénévolat, la valorisation est effectuée sur les bases de taux horaires suivants :

- Personnel d'encadrement : 22,88 €
- Comité présélection vidéo & Festival / jury étudiant : 12,23 €
- Autre personnel : 11,79 €

Le taux de charges correspondant est de 50 % pour le personnel d'encadrement et 30 % pour les autres personnes.

Au total, les heures d'encadrement se totalisent à 1575 soit un coût chargé de 54 054 €.
Les heures des autres personnes se totalisent à 1368 soit un coût chargé de 21 209 €.

Concernant les avantages et mises à disposition, le montant total s'élève à 118 312 € et se décompose comme suit :

- Ville de CLERMONT-FERRAND : 109 140 € (locaux, services et personnel)
- Rectorat : 9 172 € (personnel)

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 640 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice pour un montant de 611,55 €.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			8 188